



Avis tiers détecteur débité sur un compte bancaire

Par **chris**, le 11/11/2012 à 00:59

Bonjour, ma fille est étudiante, sans revenu (bourse, caf, seulement) elle loue un appartement dont nous payons le loyer. elle vient de voir sur son compte bancaire, qu'un ATD avait été prélevé! sans aucune explication, sans courrier avec accusé de réception, ni de courrier de sa banque. la somme de 162,88 a été prélevée, comment est-ce possible? je suis sa mère, je paie ses loyers par prélèvement automatique l'agence prélève le loyer, c'est l'agence qui touche l'allocation logement: pas d'oublier! la taxe d'habitation est payée. comment ce fait-il qu'elle soit saisie sans même toucher de salaire? pourquoi ne pas être prévenu? je ne vois pas du tout ce que ça peut être et pourquoi elle n'a pas été prévenue. pouvez-vous m'aider car je ne sais vraiment pas ce que c'est.
merci
cordialement

Par **edith1034**, le 11/11/2012 à 07:39

bonjour,

interrogez la banque pour savoir, vous devez recevoir une dénonciation à débiteur
votre fille l'aura lundi ou mardi

ensuite regardez si vous ne pouvez pas la faire sauter pour vice de forme ou somme insaisissable en écrivant dans un premier temps à votre banquier

pour tout savoir

<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

attention vous avez 15 jours pour réagir

Par **chris**, le **11/11/2012** à **16:57**

merci beaucoup! ce n'est pas facile quand on n'y connait rien!